

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE DE TREGUNC

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie - TANGUY Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – LE MAREC Vincent – JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – GUYON Yoann - HEMON Morgane – DENIEL Baptiste – BANDZWOLEK Brigitte - SINQUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle – ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Marie-Pierre RIVIERE à Régine SCAER JANNEZ
- Dominique DERVOUT à Michel TANGUY
- Sylvie VERGOS à Sonia DOUX-BETHUIS
- Bruno BORDENAVE à Luc LAURENT

Date de convocation : 19 juin 2018

Stéphanie ALITURKI est nommée secrétaire de séance

DECISION
MODIFICATIVE
N°1 - BUDGET
PRINCIPAL

Nombre de conseillers 29
En exercice : 29
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 29

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, indique que l'un des tractopelles de la commune ayant subi un sinistre le rendant inutilisable, il est nécessaire de faire l'acquisition d'un nouveau matériel pour le remplacer.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Cette dépense, estimée à 80 000 € HT soit 100 000 € TTC, n'étant pas prévue au budget primitif, il est proposé la décision modificative suivante :

Section : Investissement				
Dépenses d'investissement				
		Prévu	Réalisé	DM
CHAPITRE 21	82 000,00			
2182 - Matériel de transport		23 900,00	2 220,00	82 000,00
CHAPITRE 23	- 82 000,00			
231302 - Réfection longère de Kérambourg		545 344,25	2 185,05	- 82 000,00
Total dépenses d'investissement :				

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 11 juin 2018 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 2 juillet 2018

LE MAIRE

Olivier BELLEC

